

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 mai 2016, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite aux lettres précédentes que nous vous avons adressées concernant le point 55 figurant au paragraphe 3 de l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/2016/10), à savoir la « Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan » (S/3963), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre adressée au Ministre égyptien des affaires étrangères, Sameh Hassan Chokri Selim, par le Ministre soudanais des affaires étrangères, Ibrahim Ahmed Abdelaziz Ghandour, au sujet de la poursuite des mesures prises par le Gouvernement égyptien dans le cadre de l'égyptianisation du triangle de Halaëb.

Ayant appelé votre attention sur la question, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Hassan Hamid **Hassan**



**Annexe à la lettre datée du 23 mai 2016 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Poursuite de la construction, par l'Égypte, d'installations
en territoire soudanais**

Dans le cadre de nos échanges constants visant à renforcer dans tous les domaines les relations entre nos deux pays frères et amis, je souhaiterais vous faire part de notre profonde préoccupation à l'égard de l'accélération des mesures prises par l'Égypte pour égyptianiser le triangle de Halaëb-Chalatin-Abou Ramad, avec notamment la pose de la première pierre en vue de l'édification de structures rattachées au Ministère égyptien de la justice, ainsi que la construction d'un certain nombre d'infrastructures de services, telles que des installations de dessalement et de production d'énergie solaire, un réseau électrique et des écoles et instituts religieux.

Je tiens à souligner une fois encore notre rejet catégorique de la construction d'installations égyptiennes en territoire soudanais dans le triangle de Halaëb-Chalatin-Abou Ramad. Nous demandons de nouveau à l'Égypte de négocier ou de consentir à un arbitrage afin d'assurer un avenir meilleur à nos deux peuples amis.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Soudan
(*Signé*) Ibrahim Ahmed **Ghandour**